

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VALENCIENNES METROPOLE

PROJET DE CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU STADE DE FOOTBALL ET DE L'AMÉNAGEMENT D'ABORDS ET ACCÈS, À VALENCIENNES.

ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS

1) Le public est informé que conformément aux décisions prises par délibération du Conseil Communautaire en date du 23 mars 2006 et par délibération du Bureau Communautaire en date du 13 novembre 2009, un arrêté de la Présidente de la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole en date du 29 janvier 2010 prescrit une enquête publique portant sur les travaux de construction d'un nouveau stade de football et de l'aménagement d'abords et accès, sur la commune de Valenciennes.

2) **L'enquête publique aura lieu durant 32 jours entiers et consécutifs, du mercredi 24 février 2010 au samedi 27 mars 2010 inclus.** Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier incluant l'étude d'impact ainsi qu'un registre d'enquête seront tenus à disposition du public, au siège de Valenciennes Métropole (accueil), 2 place de l'Hôpital Général à VALENCIENNES (59305), et dans les mairies des communes-membres de la communauté d'agglomération de Valenciennes Métropole désignées ci-après, aux jours et heures habituels d'ouverture au public :

Anzin, Artres, Aubry-du-Hainaut, Aulnoy-lez-Valenciennes, Beuvrages, Bruay-sur-l'Escaut, Condé-sur-l'Escaut, Crespin, Curgies, Estreux, Famars, Fresnes-sur-l'Escaut, Hergnies, Maing, Marly, Monchaux sur Ecaillon, Odomez, Onnaing, Petite-Forêt, Préseau, Prouvy, Quarouble, Quérénaing, Quiévrechain, Rombies et Marchipont, Rouvignies, Saint-Aybert, Saint-Saulve, Saultain, Sebourg, Thivencelle, Valenciennes, Verchain-Maugré, Vicq et Vieux-Condé.

Un résumé « non technique » du projet soumis à l'enquête publique sera disponible, pour information, sur le site Internet de la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole.

3) Le public pourra formuler pendant ce délai ses observations sur les registres d'enquête aux lieux précités ou les adresser par écrit à « *Monsieur le Président de la Commission d'enquête publique du nouveau stade de Valenciennes, au siège de Valenciennes Métropole, Direction de l'Aménagement du Territoire, 2, place de l'Hôpital Général – BP 60227 – 59305 Valenciennes Cedex* ».

4) Le Tribunal Administratif de Lille a désigné une commission d'enquête composée comme suit :

Président : Monsieur Jean-Paul Hémery, ingénieur des travaux en réseaux électriques et communication, retraité

Membres titulaires : Monsieur Jean-Marie Wilmart, ingénieur conseil, retraité, et Monsieur Pierre Guillemant, contrôleur divisionnaire des PTT, retraité

Membre suppléant : Monsieur Jean-Marie Dumont, responsable de service urbanisme, chargé de mission habitat privé ancien, retraité

Les commissaires enquêteurs se tiendront à disposition du public pour recueillir les déclarations éventuelles dans les mairies suivantes, aux jours et heures précisés ci-dessous :

VALENCIENNES	Le 24 février 2010 de 14 h à 17 h Le 05 mars 2010 de 14 h à 17 h Le 11 mars 2010 de 09 h à 12 h Le 19 mars 2010 de 14 h à 17 h Le 27 mars 2010 de 09 h à 12 h
MARLY	Le 02 mars 2010 de 14 h à 17 h Le 22 mars 2010 de 14 h à 17 h
AULNOY-LES-VALENCIENNES	Le 08 mars 2010 de 14 h à 17 h
VIEUX-CONDÉ	Le 16 mars 2010 de 09 h à 12 h

A l'issue de la période d'enquête publique, la commission d'enquête aura un mois pour me rendre son rapport et ses conclusions motivées qui pourront ensuite être consultées à VALENCIENNES METROPOLE, dans chacune des communes-membres de la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole, et en Sous-préfecture de Valenciennes, pendant une période d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

Par ailleurs, les personnes intéressées pourront obtenir, à leurs frais, communication du rapport et des conclusions auprès de la Présidente de la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole, dans les conditions prévues du Titre I^{er} de la loi n 78-753 du 17 juillet 1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordre administratif, social et fiscal.

A l'issue de l'Enquête Publique, des renseignements complémentaires pourront être obtenus auprès de Madame la Présidente de la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole, 2 Place de l'Hôpital Général – BP 60227 – 59305 Valenciennes Cedex.

A Valenciennes, le 29 janvier 2010,
La Présidente de Valenciennes Métropole